

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité d'Hébertville tenue le 19 février 2014, à 18h00, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville.

PRÉSENTS :

Mme Doris Lavoie,	Mairesse
M. Robert Duchesne, conseiller	district # 1
M. Yves Rossignol, conseiller	district # 2
Mme Éliane Champigny, conseillère	district # 3
M. Marc Richard, conseiller	district # 5
M. Christian Desgagnés, conseiller	district # 6

ÉGALEMENT PRÉSENT :

M. René Perron, directeur général et secrétaire-trésorier
Mme Kathy Fortin, directrice générale adjointe, s'est jointe à séance à 18h07

ÉTAIT ABSENT :

M. Delano Guérin, conseiller district # 4

1. PRIÈRE
2. MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À 18h00, la Mairesse, Madame Doris Lavoie préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue à tous.

3. ADMINISTRATION

3.A) LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3882-2014

Il est proposé par la conseillère M. Robert Duchesne, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour suivant :

1. PRIÈRE
2. MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE ET VÉRIFICATION DU QUORUM
3. ADMINISTRATION
 - 3.A) Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. RÉOLUTIONS
 - 4.A) Équité salariale
 - 4.B) Demande des domaines - orientations municipales
 - 4.C) Centre communautaire - mandat à l'architecte
 - 4.D) Mont Lac-Vert - autorisation avis juridique concernant la gestion
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

4. RÉOLUTIONS

4.A) ÉQUITÉ SALARIALE

CONSIDÉRANT l'application de la Loi sur l'équité salariale;

CONSIDÉRANT les effets de l'application de cette Loi sur la structure salariale de la Municipalité;

CONSIDÉRANT le déséquilibre provoqué par l'application de cette Loi;

3883-2014

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le directeur général à renégocier l'entente en vigueur entre la Municipalité et la directrice générale adjointe, et ce, selon les paramètres établis par les membres du Conseil municipal.

4.B) DEMANDE DES DOMAINES - ORIENTATIONS MUNICIPALES

Le Conseil demande au directeur général de poursuivre les démarches.

M. Delano Guérin se joint aux membres du Conseil à 18h20. Les membres du Conseil consentent à ajouter à l'ordre du jour le point suivant;

4.E) Graviers Donckin Simard et fils inc. - lettre d'appui pour l'installation d'un plan de béton

4.C) CENTRE COMMUNAUTAIRE - MANDAT À L'ARCHITECTE

CONSIDÉRANT QUE le centre communautaire a des problèmes d'écoulement d'eau par le toit et certains murs;

CONSIDÉRANT QUE ces infiltrations d'eau peuvent générer des problèmes de moisissures et à l'ameublement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville désire se prévaloir du programme d'infrastructure volet V pour obtenir une subvention permettant de corriger ces problèmes;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'analyse de ce programme exigent des plans et devis pour l'analyse du dossier;

3884-2014

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater la Firme Éric Painchaud architecte pour produire des plans et devis ainsi qu'une évaluation des coûts pour la somme de 7 300 \$ plus les taxes applicables.

4.D) MONT LAC-VERT - AUTORISATION AVIS JURIDIQUE CONCERNANT LA GESTION

CONSIDÉRANT QUE le mandat de gestion du Centre récréotouristique du Mont Lac-Vert qui lie la municipalité d'Hébertville à la Coopérative de solidarité du Mont Lac-Vert sera à échéance le 31 mai 2014;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Municipalité de ne pas renouveler le mandat de gestion avec la Coopérative de solidarité du Mont Lac-Vert;

CONSIDÉRANT QU'il serait important d'analyser d'autres possibilités de gestion;

CONSIDÉRANT le statut particulier de propriétaire que représente la Municipalité du Centre récréotouristique du Mont Lac-Vert versus la réglementation municipale;

3885-2014

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater la firme d'avocats Simard, Boivin, Lemieux pour qu'elle nous fournisse un avis légal sur le mode de gestion éventuel.

4.E) GRAVIERS DONCKIN SIMARD ET FILS INC. - LETTRE D'APPUI POUR L'INSTALLATION D'UN PLAN DE BÉTON

CONSIDÉRANT la demande d'une lettre d'appui de la compagnie Gravier Donckin Simard et fils inc., dans le but d'une demande d'usage complémentaire à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT l'importance économique de cette entreprise pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT le manque de terrains industriels dans la Municipalité;

CONSIDÉRANT les difficultés d'implantation de nouvelles entreprises dans notre parc industriel intermunicipal;

3886-2014

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par la conseillère Mm Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la Mairesse à signer une lettre d'appui à l'entreprise dans le but de développer un plan de béton sur ses terrains.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question soulevée

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Mme Éliane Champigny propose de lever la présente séance à 18h34.

MME DORIS LAVOIE
MAIRESSE D'HÉBERTVILLE

M. RENÉ PERRON
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER